VILLE DE PARIS

Examen professionnel accès à IAP

EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU CORPS DES INGÉNIEURS D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES

ANNEE 2026

=======

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

=======

ÉPREUVE DE CONNAISSANCES TECHNIQUES

DUREE : 4 HEURES
COEFFICIENT : 2

Ce sujet comporte 8 pages et 6 annexes

Vous répondrez aux questions suivantes, dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
Le sujet comporte deux parties :

- **Partie A Questions tronc commun : 10 points : le candidat sera évalué sur l'intégralité des questions.**
- **Partie B Questions de spécialités : 10 points : Cette partie comprend 5 questions, le candidat devra répondre à 4 questions de son choix parmi les 5.**
  - **B – 1 : Génie urbain, écologie urbaine et mobilité**
  - **B – 2 : Santé publique et environnement**
  - **B – 3 : Santé et sécurité au travail**
  - **B – 4 : Paysage et urbanisme**
  - **B – 5 : Systèmes d'information et numérique**

Si le candidat répond aux 5 questions, la moins bonne des réponses ne sera pas comptabilisée dans la note finale. La question la mieux traitée verra son nombre de points doublé et sera donc notée au final sur 4.

Liste des fournitures autorisées :
- Stylos
- Crayons à papier
- Gomme
- Règle graduée

CONSIGNES :

Chaque chapitre, doit faire l'objet d'une réponse claire et rédigée. **Vous répondrez aux questions dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro**. Le sujet comporte 2 parties :

- Partie A : Questions « tronc commun » : L'ensemble des questions seront évaluées.
- Partie B : Questions dites de « spécialités » : Cette partie comprend 5 questions. Vous répondrez à 4 questions de votre choix parmi les 5. Si vous répondez aux 5 questions, la moins bonne de vos réponses ne sera pas comptabilisée dans la note finale. La question la mieux traitée verra son nombre de points doublé et sera donc notée au final sur 4.

Tous moyens permettant d'illustrer ou de mettre en forme vos réponses rédigées seront les bienvenus : schéma, plan de synthèse, tableau, etc... Les efforts d'illustration et de présentation pourront être valorisés par un bonus de point selon leur pertinence.

Nota : Vous n'avez pas besoin de rédiger une introduction résumant votre copie. Elle ne sera pas évaluée.

MISE EN SITUATION :

Le canal Saint Martin relie le port de l'Arsenal (4e et 12e arrondissements) au bassin de la Villette (19e arrondissement) en traversant les 10e et 11e arrondissements. La partie découverte du canal d'1,7 km de longueur se situe dans le 10e. La partie couverte du canal d'1,8 km de longueur traverse le 11e.

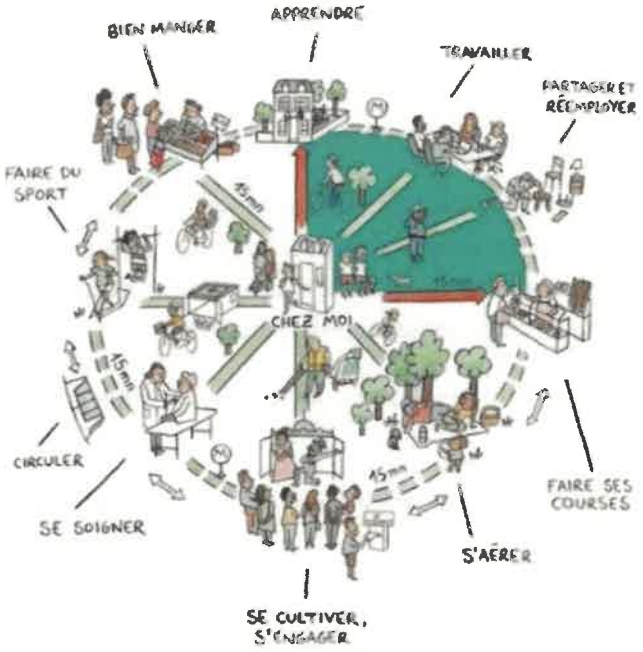
La Ville de Paris a engagé en 2020 un vaste programme de requalification du canal Saint Martin et de ses abords, dans la perspective de la ville du quart d'heure et d'une ville résiliente. Le programme s'articule autour d'un projet de Parc naturel urbain alliant paysage, mobilités, usages et biodiversité sur une surface totale de projets d'environ 15 ha.
Les grandes thématiques qui guident les ambitions de cet aménagement sont : Jeunesse et seniors, écologie urbaine, commerces et développement économique, propreté, nuit, sécurité, vie associative, égalité femmes-hommes, accessibilité, sport, Politique de la Ville, économie circulaire et culture.

En plus du sujet proprement dit, vous avez à votre disposition une série de 6 annexes dans lesquelles vous pourrez trouver des informations ou des éléments vous permettant de formuler une partie des réponses aux questions posées. Ces éléments sont à compléter avec un apport de connaissances que vous devez mettre en avant en tant qu'ingénieur·e d'administrations parisiennes.

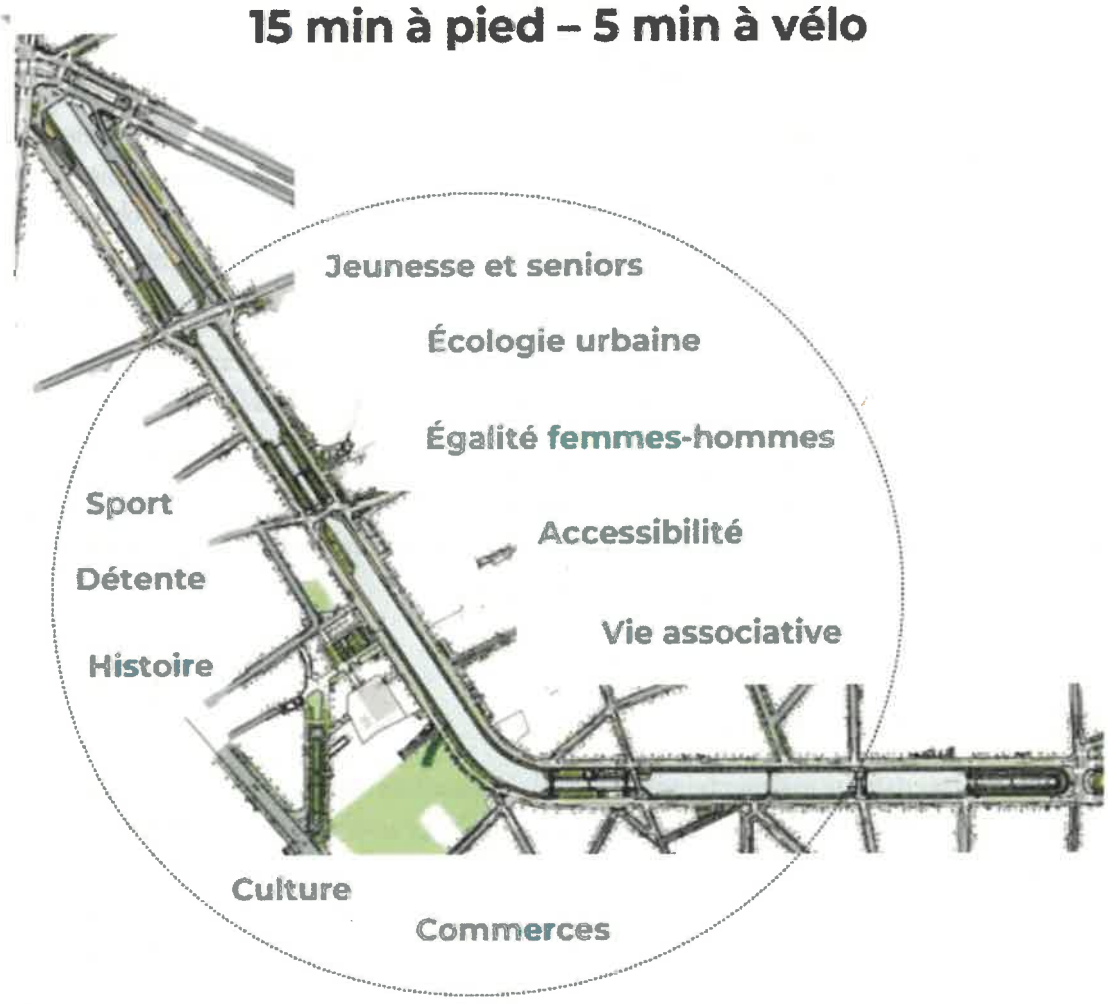
L'objectif attendu est d'évaluer votre capacité à :

- Savoir situer votre action dans le cadre du service public parisien (connaissances des directions et des acteurs, connaissances des programmes et plans d'actions de la Ville de Paris) ;
- Mobiliser vos compétences techniques, administratives et juridiques, au service d'un projet pour argumenter et expliciter vos choix ;
- Vous positionner en tant que maître d'ouvrage et/ou maître d'œuvre et/ou gestionnaire de patrimoine pour mener à bien un projet.

Ville du quart d'heure



15 min à pied – 5 min à vélo



Partie A : Questions « tronc commun »

A – 1 : Le contexte, les enjeux et les acteurs (3 points)

Vous prenez votre poste au sein d'un service technique impliqué dans la mise en œuvre du projet de requalification du canal Saint-Martin et de ses abords. Vous allez être amené.e à poursuivre les études entamées par votre prédécesseur. Vous aurez donc besoin de vous documenter pour bien comprendre le contexte du projet, les enjeux ainsi que les acteurs à l'œuvre.

Ainsi, en vous appuyant sur les annexes fournies dans ce sujet, vous présenterez en premier lieu, le site et ses particularités urbaines.

Puis, vous préciserez les différents enjeux urbains et environnementaux du projet d'aménagement du canal Saint Martin et de ses abords.

Enfin, vous détaillerez les acteurs en charge du projet et préciserez leurs rôles respectifs (MOE, MOA, prestataires et autres intervenants). Vous indiquerez également l'ensemble des services de la Ville et/ou de l'Etat qui devront être consultés lors du processus de conception d'une telle opération.

A – 2 : Les défis environnementaux (2 points)

Le dérèglement climatique est un phénomène qui met nos sociétés au défi de se réinventer pour pouvoir continuer à vivre dans de bonnes conditions. Les villes sont en première ligne de cette crise écologique et sociale. Pour surmonter les conséquences de cette nouvelle donne écologique, le Conseil de Paris a voté en novembre 2024 quatre plans environnementaux stratégiques dont le PLU Bioclimatique.

Vous expliquerez les particularités de ce Plan en précisant ses objectifs et quelques mesures-phares. Puis vous citerez les trois autres plans en expliquant brièvement leur intérêt.

Un règlement spécifique annexé au PLU Bioclimatique, révisé en octobre 2025, est entré en vigueur le 1er janvier 2026. Vous préciserez de quel règlement il s'agit et ses objectifs. Vous indiquerez ensuite les dispositifs qui pourraient être réalisés dans le cadre du projet d'aménagement du Canal Saint Martin et de ses abords pour répondre à ces objectifs.

A – 3 : Le financement (2 points)

Vous indiquerez dans un premier temps les principales sources de financement de la Ville de Paris pour réaliser ses projets. Expliquez ensuite comment et par qui sont attribués les budgets aux différents projets de la Ville.

A – 4 : Les baignades en eau libre (3 points)

Héritage majeur des Jeux de Paris 2024 et fruit de la collaboration entre la Ville et la préfecture de la Région Île-de-France, les baignades gratuites dans la Seine, la Marne et les canaux de Paris offrent des lieux de détente, de rafraîchissement ainsi qu'un accès au sport et aux loisirs durant une grande partie de l'été.

Dans le cadre du projet d'aménagement du canal Saint-Martin et de ses abords, vous êtes amené à entamer des études en vue de l'ouverture d'un site de baignade dans le canal.

Vous commencerez par indiquer les différents risques et impératifs techniques d'un tel aménagement, vous expliquerez les rôles des différents intervenants, puis vous préciserez les différentes études à engager par la collectivité avant l'ouverture d'un site de baignade.

Pour illustrer cette réponse, vous proposerez un calendrier des demandes d'autorisations nécessaires pour ouvrir un site de baignade en eau libre début juillet 2026.

Enfin, vous citerez les différentes obligations de surveillance en phase exploitation pendant l'ouverture au public.

Partie B : Questions de spécialités

B – 1 : Génie urbain, écologie urbaine et mobilité (2 points)

Vous devez réaliser l'aménagement des quais du canal pour renforcer les liaisons cyclables et la trame verte du quartier. Vous avez choisi d'aménager une vélo-rue végétalisée.

Précisez tout d'abord les véhicules dont la circulation doit impérativement être maintenue. Quelles sont les conditions requises sur la typologie de circulation pour l'aménagement d'une vélo-rue ? Quelles sont les conditions et les précautions à prendre pour végétaliser l'espace public ?

Ensuite, à l'aide de l'annexe 3, correspondant au plan de l'existant du quai de Valmy en face du jardin Villemin, vous proposerez un projet d'aménagement que vous dessinerez sur l'annexe 4 (à rendre avec votre copie) correspondant au plan vierge du site laissant apparaitre les réseaux.

Vous expliciterez vos choix d'aménagement eu égard aux contraintes réglementaires, aux contraintes particulières liées à la présence de réseaux enterrés et à la gestion du nivellement. Vous pourrez illustrer vos propos avec une coupe de principe. N'oubliez pas de préciser sur le plan les dimensions caractéristiques de votre aménagement (largeurs de passage, cotes de nivellement remarquables, etc...)

B – 2 : Santé publique et environnement (2 points)

Un site de baignade a été ouvert durant l'été 2025 dans le Bassin des Récollets du canal Saint Martin, les dimanches après-midi entre le 6 juillet et le 7 septembre, et les mercredis après-midi entre le 9 juillet et le 27 août. Vous indiquerez les différentes sources de pollution qui risquent d'affecter la qualité des eaux de baignade ainsi que les mesures préventives pouvant être mises en œuvre pour réduire ces risques. Vous préciserez dans quel document ces sources de pollutions et mesures préventives doivent être recensées.

Des mesures de la qualité d'eau sont réalisées 2 jours avant chaque baignade par le Laboratoire Eau de Paris. Les rapports d'analyse relatifs aux baignades de la première quinzaine d'août sont transmis en annexes 6. Certaines de ces baignades ont-elles dû être annulées en raison d'une mauvaise qualité de l'eau ? Si oui, à quelle(s) date(s) ? Explicitez votre réponse.

B – 3 : Santé et sécurité au travail (2 points)

Dans le cadre des travaux du projet du canal Saint Martin, vous êtes confronté à un chantier mobilisant plusieurs entreprises travaux œuvrant en même temps sur un même site. Citez les acteurs en charge de l'organisation de la sécurité du chantier. Vous préciserez également les documents de sécurité à produire en amont et pendant le chantier en expliquant les dispositions réglementaires qui encadrent la sécurité des chantiers.

A l'occasion d'une visite de chantier, vous constatez qu'un camion de l'entreprise travaux réalise des manœuvres sur une zone non clôturée du chantier en l'absence d'homme trafic, mettant en danger les piétons. Comment réagissez-vous face à cette situation ? Qu'aurait-il fallu faire pour l'éviter ?

B – 4 : Paysage et urbanisme (2 points)

Le canal Saint-Martin est un ouvrage inscrit au titre des monuments historiques. Du point de vue de l'urbanisme quelles sont les dossiers à déposer et les autorisations à obtenir avant de pouvoir mettre en œuvre le projet d'aménagement du canal Saint-Martin et de ses abords ? Vous pourrez réaliser un planning de l'opération en incluant les différents délais d'instruction de ces dossiers.

Après le démarrage des travaux, un recours est déposé par une association environnementale contre l'autorisation d'urbanisme délivrée, motivée par l'absence de réalisation préalable d'une étude d'impact. Quelle juridiction est compétente pour traiter ce recours ? Ce recours vous parait-il fondé ? Quelles sont les conséquences sur le déroulement du chantier ?

B – 5 : Systèmes d'information et numérique (2 points)

Le fond du canal est sujet à un envasement progressif. Les hauteurs de vase sont régulièrement mesurées par bathymétrie permettant de disposer d'une cartographie du fond du canal au-dessus de la vase. Dans le cadre de l'entretien du canal, des campagnes de dévasement sont organisées lorsque la hauteur d'eau devient insuffisante pour permettre la navigation des bateaux.

Par ailleurs, des herbiers se développent par endroits dans la vase, et constituent des zones de refuge pour la faune aquatique lors de la période de fraie. Les travaux de dévasement ont pour conséquence de porter atteinte aux herbiers présents et ne doivent alors être réalisés qu'en dehors de la période de fraie des poissons. La connaissance des zones d'herbiers est donc nécessaire pour programmer les campagnes de dévasement.

Pour faciliter la programmation de ces campagnes, il vous est demandé de développer une application cartographique permettant d'une part d'identifier les zones d'herbiers dans le canal et d'autre part de représenter les zones où la hauteur d'eau devient insuffisante (hauteur inférieure à 1,90m) pour la navigation des péniches au gabarit Freycinet.

Quel outil numérique utilisé à la Ville de Paris vous semble le plus approprié pour répondre à ce besoin ? Vous donnerez le nom du système de données permettant de produire ce type de carte.

Pour réaliser cette application géographique, vous allez devoir créer un jeu de données permettant de situer les zones d'herbiers dans le canal. Expliquez quel format de données vous semble le plus pertinent. Vous indiquerez les erreurs à ne pas commettre sur ce fichier pour qu'il puisse être bien pris en compte par l'application cartographique.

Maintenant que vous disposez du jeu de données concernant la localisation des herbiers et d'une cartographie du fond du canal au-dessus de la vase, vous indiquerez les requêtes que vous allez devoir intégrer dans votre système pour générer cette carte.

Pour aller plus loin, vous allez mettre en avant, sur cette carte, les zones où les travaux de dévasement sont possibles même en période de fraie des poissons. Vous détaillerez les requêtes à ajouter dans votre système pour y parvenir.

Liste des annexes

- **Annexe 1 (17 pages) :** Présentation du projet du canal Saint-Martin.
- **Annexe 2 (29 pages) :** Extraits du guide pratique d'ouverture d'un site de baignade (APUR).
- **Annexe 3 (1 page) :** Plan de l'état actuel du quai de Valmy devant le jardin Villemin.
- **Annexe 4 (1 page) :** Plan vierge avec réseaux du quai de Valmy devant le jardin Villemin (À rendre avec la copie).
- **Annexe 5 (1 page) :** Schéma décisionnel de l'autorisation de baignade 2025.
- **Annexes 6.a ; 6.b ; 6.c et 6.d (12 pages) :** Rapports d'analyse de la qualité de l'eau par prélèvement entre le 01-08-2025 et le 11-08-2025.